

Image not found or type unknown



Rupture cdd pour faute grave ou lourde

Par **chocca**, le **23/01/2010** à **13:04**

Bonjour,
Est-ce que refuser d'effectuer une tâche que vous n'êtes pas censé effectuer peut être considéré comme une faute grave ou lourde et permettre à l'employeur de rompre le cdd ?
Sachant que je n'ai pas encore de fiche de poste mais que ce n'était pas ce qui était convenu lors de mon entretien.
Merci par avance